

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/04/2025

Vote des taux des taxes pour 2025
N°2025-030

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni **le 7 avril 2025 à 20h00**, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 22

M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, M. Alexandre Bussière, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, Mme Laurence Amichaux, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha El Hayek, Mme Justine Giagnoni, Mme Laure Gibou, Mme Joane Besse, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Katia Robert-Hautemulle, M. Damien Rousseau, M. Enzo Sodano, M. Jules Thomas.

22 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 6

Mme Sandrine Boëte à Mme Natacha El Hayek
M. Frédéric Baby Marinpouy à M. Alexandre Bussière
M. Sébastien Le Ferrec à M. Gilles Guillaume
M. Jean-Marc Payen à Mme Catherine Delaitre
Mme Cécile Revoyre à M. Jérôme Cauët
M. Christophe Royer à M. Jules Thomas

Absent.e : 1

M. Sébastien Bouet

Nombre de votant.e.s : 28

Mme Hébé Pouchou a été désignée Secrétaire de Séance

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAUËT

VU l'article L2331-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 1636B du Code Général des Impôts ;

VU la délibération du conseil municipal n°2015-072 en date du 30 juin 2015 portant avis sur le projet de périmètre pour la fusion de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne, de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/718 du 2 octobre 2015 portant périmètre d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay et la communauté d'agglomération Europ'Essonne avec extension aux communes de Wissous et Verrières-le-Buisson ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2015-093 en date du 5 novembre 2015 portant avis sur l'arrêté préfectoral portant périmètre d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay, de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous et élection des représentants de la commune au sein du nouvel EPCI ;

CONSIDERANT l'obligation faite à la commune de voter chaque année les taux d'imposition des taxes directes locales ;

CONSIDERANT la fusion/extension de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne, de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay, de Wissous et de Verrières-le-Buisson pour devenir la CPS au 1er janvier 2016 ;

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de maintenir la qualité des services publics ;

CONSIDERANT que l'optimisation des dépenses et recettes publiques ne nécessite pas cette année d'augmentation des taux ;

CONSIDERANT qu'en ce qui concerne les taxes locales (taxe sur le foncier bâti et non bâti), il est attendu les produits suivants, à partir des bases prévisionnelles, il convient donc que les taux des taxes locales s'établissent comme suit :

Taxes	Bases prévisionnelles	Produits attendus	Taux correspondant
Taxe sur le foncier bâti	26 479 000	12 180 340	46.00 %
Taxe sur le foncier non bâti	120 100	109 892	91.50 %
Taxe d'habitation	361 300	57 772	15.99 %
Produit total		12 348 004	

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **FIXE**, pour l'année 2025, les taux des taxes locales comme suit :
 - Taxe sur le Foncier bâti 46.00 %
 - Taxe sur le Foncier non bâti 91.50 %
 - Taxe d'habitation 15.99 %
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
Le Maire,
Monsieur Olivier THOMAS

